

Dans un remarquable travail, notre éminent concitoyen M. Henry Puget, Conseiller d'Etat, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, a étudié et fixé le « nouveau droit de l'urbanisme » et déterminé ses principes généraux.

L'œuvre était d'importance, particulièrement nécessaire et difficile, dans le foisonnement des textes qui ont été publiés depuis trois ans et au milieu desquels il s'agit d'abord de voir clair. Ces lois ont pour but d'amorcer l'œuvre de refonte et de simplification qu'il faudra mener à bien une fois la paix revenue.

Quant à l'urbanisme lui-même, M. Henry Puget précise d'abord ce qu'il doit signifier. En bref, il désigne « l'étude des conditions d'existence collective au sein des agglomérations, l'ensemble des procédés pour améliorer cette existence, le corps des règles qui président à l'aménagement et à la croissance de ces agglomérations et d'abord des cités ».

Notre concitoyen montre ensuite comment ces cités modelées par le terrain se sont développées sans ordre, suivant les besoins immédiats, le long des voies nées de la nature. L'accumulation d'êtres humains sur des espaces étroits a provoqué des conflits de voisinage et des embarras de circulation et créé de mauvaises conditions de logement et d'hygiène.

De ce point de départ, dont nous ne faisons qu'indiquer le principe, l'auteur avance dans son étude montrant comment l'autorité centrale de l'Etat a été amenée à intervenir pour établir la police de la voirie, la possibilité de la circulation, facteur de vie, de prospérité et d'unité. Comment une première législation s'est constituée par la suite des temps. Puis comment la police municipale est intervenue pour le souci du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique. Il signale les premiers textes législatifs où se manifeste déjà une pensée d'esthétique urbaine.

Peu à peu, une volonté de discipline générale se fait jour tandis que l'ordonnance d'une ville d'après un plan général est restée longtemps un fait exceptionnel.

« Le sort des villes de province dépend du zèle et du goût de leurs municipalités ; des transformations heureuses sont menées à bien dans quelques-unes, d'autres sont livrées aux vandales. »

Nous ne savons pas dans quelle mesure, M. Henry Puget, en écrivant cette phrase, a pu penser à notre ville de Cahors !

Notre auteur fait ensuite un magistral exposé de la situation, telle qu'elle résultait de la guerre 1914-1918 et de la mise en vigueur au moins théorique d'une législation nouvelle restrictive des libertés du propriétaire, par laquelle le droit de l'urbanisme est institué par les lois de 1919 et de 1924.

Cette dernière touchant Cahors puisqu'elle s'appliquait à toutes les communes qui comptent plus de 10.000 habitants. Elle nous mettait dans l'obligation d'établir à nos frais — mais avec l'aide de l'Etat — un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Ce projet doit être déclaré d'utilité publique avec toutes les conséquences (notamment l'expropriation) qu'un tel acte comporte !... Cette législation constituant un grand progrès — au moins pour les municipalités qui la faisaient appliquer — était encore pleine de lacunes en ce qui touche principalement les lotissements. Des décrets-lois viennent successivement les combler.

Après la guerre de 1939 et la défaite de 1940, s'ouvre une nouvelle époque qui fait ressortir de nouvelles imperfections et la législation se heurte souvent à la carence ou aux lenteurs sans fin des municipalités.

Ce sont elles qui doivent payer la dépense. Elles sont souvent sans argent ou trop ménagères de leurs ressources. L'Etat ne distribue ses subventions qu'avec trop de parcimonie. Quand les municipalités se décident à agir, elles choisissent pour dresser les projets qui non leur semble et il arrive trop souvent que le contrôle ne remédie pas aux vices d'une incapacité initiale. Aussi, faut-il voir les projets qui arrivent au Ministère de l'Intérieur où d'ailleurs manque une direction générale de l'urbanisme, un chiffre dira l'insuffisance du système puisque sur 2.000 communes tenues d'établir un projet, moins de 300 ont jugé utile d'en établir un !

Après la grande épreuve, il faut refaire et mieux faire. La France cherche à surmonter sa défaite, le gouvernement entend améliorer l'habitat, régler le développement des cités. Il recourt à une centralisation indispensable et renforce ses moyens d'action. Il importe de préparer l'équipement du pays entier. Une loi de 1941 institue le Délégué général à l'équipement national, chargé d'établir un plan d'ensemble ! Ses attributions sont agrandies et renforcées par des lois de 1941 et de 1942. En bref, depuis l'Armistice, l'urbanisme est devenu davantage affaire d'Etat, et dans l'Etat, des organismes nouveaux, actifs, compétents et entreprenants s'y consacrent.

Et c'est ainsi que, profitant de toutes les expériences faites, cette Direction générale a fait édicter la loi du 15 juin 1943.

C'est de là que nous devons partir pour voir quelle est la situation de Cahors.

EDEN

Mercredi 15, jeudi 16, samedi 18 décembre et dimanche 19 en soirée à 20 h. 45. Dimanche deux matinées, PATRICIA avec Louise Carletti. Complément et Actualités.

Chaque fois que l'ouvrier possède un lopin de terre cultivable, la natalité augmente

S'il est en France une question vitale, c'est bien celle de la natalité. Or il vient d'être établi que le problème de la répercussion de l'activité professionnelle et de la situation sociale sur le nombre d'enfants dans chaque famille était peut-être le plus important parmi ceux de la politique démographique et sociale. Il en découle, suivant les solutions diverses qui lui ont été données, différentes mesures d'ordre législatif ou autre.

Il existe, en effet, une différence considérable quant au nombre des enfants entre les familles paysannes et celles des hauts fonctionnaires, par exemple. Il a été établi que les corporations qui ont le plus d'enfants sont celles des ouvriers agricoles et du bâtiment. Et, fait assez remarquable, lorsque ces familles sont installées à la campagne et possèdent un petit terrain, le nombre des enfants — qui pourrait le croire ? — dépasse alors de près de vingt pour cent celui des paysans ! Tandis que les membres de ces mêmes corporations demeurent à la ville n'atteignent qu'un pourcentage de soixante-cinq à soixante-dix pour cent d'enfants relativement aux familles paysannes. Quant aux mineurs, tailleurs de pierres, ouvriers de l'industrie chimique, s'ils demeurent à la campagne et si la possibilité leur est donnée de cultiver quelques arpents de terre, le nombre de leurs enfants s'accroît et devient égal à celui des paysans, qui, pourtant, se trouvent tou-

jours dans des conditions beaucoup plus favorables.

Il en est de même dans toutes les corporations : chaque fois que l'ouvrier possède un petit lopin de terre cultivable, le nombre de ses enfants devient supérieur à celui des paysans.

Mais, lorsqu'il s'agit de professions libérales, ces conclusions diffèrent. Même si le juge, le médecin ou l'avocat cultive un terrain, le nombre des enfants restera toujours inférieur à celui des familles paysannes. Par contre, parmi les membres de ces mêmes professions, s'il en est qui possèdent un jardin ou habitent leur propre maison, ils ont plus d'enfants, d'une part, que ceux de leurs collègues qui demeurent à la ville, d'autre part, que ceux qui doivent vivre dans une maison de location.

L'examen de ces statistiques toutes récentes permet de conclure une fois de plus en faveur de la défense de la petite propriété, qui donne à l'homme le plus pauvre le terrain le plus favorable pour la constitution de la famille, dont dépendent la richesse et la solidité de la nation. En favorisant le développement des jardins familiaux, en donnant à l'ouvrier la possibilité de reprendre contact avec la terre, le gouvernement a directement agi sur la natalité dont la faiblesse est la première cause de nos malheurs présents. — H.

(De l'Information Corporative).

HANOI BOMBARDE par l'aviation sino-américaine

Le 10 décembre, des formations de l'aviation sino-américaine ont attaqué la ville d'Hanoi. Un certain nombre de bombes sont tombées dans les quartiers habités.

Le bilan des victimes de l'agression parmi la population civile s'élève à 128 tués et 191 blessés, presque tous indigènes.

Le Comité d'Alger fait arrêter 40 personnalités algériennes

L'agence dissidente annonce que 40 personnes ont été arrêtées sur les ordres du Comité d'Alger. Parmi elles se trouvent les généraux François et Martin, du cadre de réserve, anciens chefs de la Légion des combattants.

Mort du doyen du Sénat

M. Biennu-Martin, sénateur de l'Yonne, vice-président et doyen d'âge du Sénat, ancien ministre, est décédé à l'âge de 96 ans, à Saint-Bris-le-Vieux, dans l'Yonne.

WAFFEN S.S.

JEUNES FRANÇAIS,

Toi qui es enthousiaste, plein de foi et d'idéal, ne reste pas au coin du feu, les pieds dans tes pantoufles.

Participe à la grande croisade européenne avec tes camarades des jeunesse allemandes, norvégiennes, hollandaises, flammandes, wallones.

Viens à la division française de la Waffen S.S.

Cette guerre gigantesque est la plus grande des révolutions.

Le chauvinisme bourgeois et mesquin est balayé.

Le sort de notre pays est lié à celui de l'Europe.

Deviens soldat de la Révolution européenne, nationale et socialiste.

Avec tes camarades européens, sous le signe S.S.... Tu vaincras.

Les engagements concernant la marine sont reçus également, ainsi que ceux des médecins.

Renseignements et engagements : Bureau régional, Klaus, 33, rue Gambetta, Toulouse.

En peu de mots...

● C'est une petite fille de 8 ans 1/2, GINETTE SAVIN, demeurant à Paris, qui a obtenu le premier prix de 5.000 fr. au concours de « La belle lettre de Noël ».

● M. LAURE-PINGUÉ, Conseiller à la Cour d'appel de Lyon, a été assassiné par des inconnus armés de mitraillettes qui se sont présentés à son domicile.

● La Société des Gens de Lettres a attribué le grand prix de traduction, d'une valeur de 5.000 fr., à M. GABRIEL BOISSY, pour une traduction de Sénèque, « Les Troyennes ». M. Boissy est né à Lonzae (Corrèze).

● La Bourse nationale de voyage littéraire dont le montant est de 12.000 francs a été attribuée pour 1943 à M. René BRAGARD pour son roman « Krieland ».

CHRONIQUE DU LOT

DEFENSE PASSIVE

Eclairage des véhicules

L'attention de M. le Préfet régional a été maintes fois attirée sur l'éclairage des automobiles et motocyclettes qui, le plus souvent, n'est pas conforme à la réglementation de la défense passive. Je me suis rendu compte moi-même, à plusieurs reprises, que la majorité des véhicules circulant la nuit ne sont pas ou sont très imparfaitement camouflés.

Je donne aujourd'hui des ordres aux forces de police de mon département pour que soit contrôlée d'une manière rigoureuse l'observation de mesures de défense passive que je rappelle une dernière fois :

« Les automobilistes et motocyclistes ne peuvent circuler la nuit que si les projecteurs de leur véhicule sont munis :

soit des appareils « Cordier D.P.R. 52 » ; soit d'un dispositif d'occlusion : capuchon ou *pointure opaque*, ne laissant passer la lumière que par une fente horizontale de 1 cm. de hauteur sur 5 à 8 cm. de long. A l'intérieur des localités, les automobilistes et motocyclistes utiliseront l'éclairage « code » ou « lanterne de ville ». A l'extérieur des agglomérations, l'emploi de l'éclairage « phare » est admis.

Enfin, lors du croisement d'un autre véhicule, l'éclairage des phares doit être réduit ».

Tout manquement à ces prescriptions sera, à l'avenir, sévèrement sanctionné. A partir du 1^{er} janvier 1944, les véhicules qui circuleront la nuit sans être munis d'un dispositif d'observation réglementé pourront être saisis. — Le Préfet.

NOS COMPATRIOTES

Nous avons plaisir à apprendre le beau succès que vient de remporter notre compatriote M. Pujol, le peintre dont le talent est aussi goûté du grand public qu'il est estimé des amateurs.

M. Pujol, sollicité de participer à l'Exposition « Gascogne-Languedoc », qui se tient à Toulouse, y avait envoyé une toile « La toilette des enfants », laquelle y fut très remarquée.

Dans cette Exposition, un jury était chargé de choisir les tableaux qui doivent figurer à l'Exposition générale qui va se tenir à Paris au « Salon des Provinces françaises ».

C'est sur l'œuvre de M. Pujol que le choix de ce jury s'est porté et c'est elle qui représentera notre province à Paris.

Nous exprimons à M. Pujol nos bien cordiales félicitations pour ce succès qui réjouira dans le Lot ses nombreux amis.

TRITURATION DES NOIX

Contrairement à l'annonce parue sous la chronique locale de « Doule-le », l'ouverture des moulins pour la trituration des cerneaux de noix ne pourra être faite qu'après arrêté de M. le Préfet régional qui en fixera la date avec les modalités de trituration.

Les producteurs ne pouvant bénéficier de cette liberté de trituration qu'après la collecte des impositions de noix. — Le délégué régional du C.O.H. : BOYER.

Concours de rédacteur

Un concours est ouvert pour le recrutement de 20 rédacteurs à l'Administration Centrale du Ministère de l'Intérieur. Epreuves écrites : 20 avril 1944 à Clermont-Ferrand ou Vichy, et à Paris. Inscriptions du 10 février au 10 mars 1944.

Renseignements : soit, Ministère de l'Intérieur, Directeur du personnel, Bureau Central du personnel, Hôtel des Céléstins à Vichy, soit, Délégation du Ministère de l'Intérieur, 61, rue de Monceau, Paris, et Préfectures et Sous-Préfectures.

Un véritable fléau : le rat

L'Inspection départementale de la Santé du Lot communique :

Le rat est dangereux par ses morsures, il est dangereux par les maladies qu'il propage, il est redoutable par les dégâts qu'il commet.

Il détruit, en effet, une foule d'objets utiles, irremplaçables dans les circonstances présentes, car il s'attaque aussi bien au linge qu'aux vêtements ou aux objets de cuir. Plus encore, il mange et gaspille les denrées alimentaires.

Faites la chasse aux rats, ce n'est pas perdre son temps que de les détruire.

PALAIS DES FÊTES

Mercredi 15, jeudi 16, samedi 18 décembre, soirée 21 h. Dimanche 19 deux matinées, 1^{re}, 14 h., 2^e, 16 h. 30, soirée 21 h., RAIMU dans LE BIEN-FAITEUR. Avec un bon Complément et France Actualités.

Le gouvernement met les travailleurs en garde contre les appels de la propagande étrangère

Des tracts ont été répandus dans la région parisienne et des mots d'ordre lancés par les radios étrangères invitant les ouvriers français à faire grève. Quel que soit le prétexte invoqué, les travailleurs doivent comprendre que des meneurs veulent les entraîner dans une action politique dont ils feront eux seuls les frais.

Le gouvernement, qui connaît la condition ouvrière et s'efforce de l'améliorer, tient à mettre les travailleurs en garde contre tout acte irrégulier.

La grève est illégale. Dans le moment présent, c'est un crime contre le pays. Les travailleurs français ne le commettront pas. (O.F.I. Havas).

L'usage des armes à feu par les gardes des communications

Dans l'exécution de son service, le personnel du corps des gardes des communications doit faire usage de ses armes, précise une loi parue au *Journal Officiel*, lorsque, se trouvant en présence de bandes ou d'individus armés, il est, de ce seul fait, en état de légitime défense et dans tous les cas où l'usage des armes est nécessaire à l'exécution de sa mission.

Rations de produits détersifs de décembre

La valeur des tickets donnant droit à la perception des produits détersifs a été fixée comme suit :

a) Tickets de décembre de la feuille de tickets « Produits détersifs rationnés ».

N° 1, catégories E, J1 et autres : 100 gr. de savon de toilette ou 100 gr. de savon pour soins corporels ou 37 gr. 5 de savon de ménage.

N° 2, catégorie E : 187 gr. 5 de savon de ménage ou 620 gr. de détersif ou 100 gr. de savon allégé à 45 0/0 d'acide gras.

Catégorie J1 : 75 gr. de savon de ménage ou 500 gr. de détersif.

Autres catégories : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 250 gr. de détersif.

b) Tickets spéciaux pour professionnels :

Une ration « soins corporels » : 100 gr. de savon de toilette ou 100 gr. de savon pour soins corporels ou 37 gr. 5 de savon de ménage ;

Demi-ration « lavage de linge » : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 120 gr. de détersif (2 tickets remis ensemble donnant droit à 250 gr. de détersif).

Les droits des consommateurs peuvent en outre être satisfaits par l'échange des tickets contre un poids précis dans chaque cas particulier d'un produit de remplacement homologué.

L'Entreprise CROS ET IMBERT

Avenue Jean-Jaurès, Cahors
informe sa clientèle qu'elle continue comme par le passé à exécuter tous travaux de charpente et de menuiserie.

Pommes de terre de plantation

Le Bureau de la pomme de terre informe les exploitants de jardins familiaux ou collectifs, qui ont remis leurs tickets aux distributeurs de Cahors, que les pommes de terre de semence qui leur sont destinées sont arrivées. Il leur demande d'en prendre livraison au plus tôt et dans tous les cas avant le 30 courant. Il disposera par ailleurs du tonnage restant en stock après cette date, et aucune réclamation ne sera admise.

Chute

M. Blanc, secrétaire à la Fédération agricole du Quercy, a fait une chute qui a provoqué de l'hydro-hypodarthrose du genou droit. Il a reçu les soins du docteur Ségal, et devra observer un repos de 20 jours.

M. Henri Murat, 22 ans, travaillant à l'usine de distillation du bois, à Cahors, a glissé et est tombé. Dans la chute, il heurta du coude droit la scie circulaire.

Transporté à l'hôpital, il a reçu les soins de M. le docteur Rougier. Il devra observer un repos de 6 semaines.

Mauvaise glissade

En allant se renseigner sur la marche des trains, M. Monteil, sous-chef des cantons, glissa sur une traverse. Dans la chute, il se blessa sérieusement au talon gauche. Il devra observer un repos de 15 jours.

Les Sports

FOOT-BALL ASSOCIATION

Championnat de Promotion d'Honneur des Pyrénées :

Stade Cadurcien (1) bat Fleurance par forfait. Malgré un après-midi ennuagé et froid, plusieurs spectateurs ont effectué le déplacement au Stade Lucien-Desprats, pour assister à cette rencontre qui promettait d'être attrayante. Malheureusement, en dernière minute, l'équipe de Fleurance avait quitté qu'elle ne pouvait se présenter à Cahors n'ayant pu obtenir le permis de circuler pour le déplacement en autobus. Déception pour les dirigeants du Stade Cadurcien et pour le public. Au pied levé, il fut fait appel à l'équipe des cadres des Pupilles de la marine pour donner la réplique à l'équipe 1^{re} du Stade, qui s'est tout d'abord présentée sur le terrain pour enregistrer le forfait officiel.

Le match de championnat aurait eu beaucoup plus d'attrait s'il avait eu lieu. Néanmoins, les spectateurs ont pu assister à une rencontre assez plaisante. Les marins, inconnus à ce jour, n'ont pas du tout déçu. Pratiquant un beau foot-ball, ils ont tenu tête aux tenors du Stade, et même imposé leur jeu en plusieurs occasions. De bonnes individualités émergent de l'ensemble qui joue avec un cran admirable. Des compliments peuvent être adressés à cette équipe qui, sous l'impulsion de M. l'officier des sports Drogou, et du second-maître Kérarvey, fera de la belle besogne dans les rencontres à venir. L'équipe du Stade Cadurcien a fait un bon galop d'entraînement qui lui sera profitable pour son match qui se jouera à Cahors le 19 décembre contre Castelnau-d'Audary.

En championnat des Pyrénées (Juniors), le Stade Cadurcien (Juniors) bat Moissac (Juniors) par 4 buts à 1. Belle partie des jeunes espoirs qui pratiquèrent un beau foot-ball. A Cahors, se distinguèrent : Vézir, Couder, Lonfranc et surtout le cadet Perry qui s'est avéré ailier de classe. A Moissac, équipe athlétique, d'où émergèrent le goal, les deux arrières et le demi-centre.

L'équipe réserve jouant en championnat des Pyrénées à Castelsarrasin a été victorieuse par le score de 3 buts à 2. Cahors jouant à dix toute la partie a remporté une victoire méritée devant une équipe volontaire.

STADE CADURCIEN Rugby

Déplacement de l'équipe « Junior »
A l'occasion du déplacement à Agen, le dimanche 19 courant, de l'équipe Junior, le Bureau des « Amis du Rugby » fait un pressant appel auprès des sociétaires pour les inviter à accompagner nombreux nos jeunes joueurs au chef-lieu du Lot-et-Garonne.

Ils donneront ainsi une preuve de l'intérêt que porte à nos « espoirs » la Société « Les Amis du Rugby ». L'équipe partira le matin au train de 5 h. 47, et rentrera le jour même à 21 h. 18.

Amis du rugby

Tous les adhérents de la Société « Les Amis du Rugby », détenteurs d'une carte de membre bienfaiteur ou actif, sont invités à assister à l'Assemblée générale qui se tiendra au Siège de la Société, café de Bordeaux, le mercredi 22 décembre 1943 à 20 h. 30.

Objet de la réunion : Compte rendu financier.
Il ne sera pas adressé de convocation individuelle, le présent avis tenant lieu d'invitation. — Le Président : RICHARD.

Comment on ruine sa santé

On ruine sûrement sa santé en tolérant la constipation. On combat la constipation et on améliore sa santé en prenant, après le dîner, une tasse de tisane Vichyflores qui active le foie et l'intestin. Efficace contre fermentations, nausées, digestions laborieuses. La boîte de Vichyflores, 11 fr. 90, ttes phies. Visa 846 P. 2932.

CANORS

Aibas

Acte de probité. — En rentrant de la foire de Sauzet, M. Jean Bru, propriétaire à Mirandol, a trouvé sur sa route une somme assez importante qu'il s'est empressé de remettre à la mairie d'Aibas.

Cette somme n'a pas encore été réclamée. Tout en félicitant M. Jean Bru de son acte de probité, M. le maire d'Aibas tient à la disposition de la personne qui l'a perdue la somme déposée entre ses mains.

Décès. — La population d'Aibas a été fortement émue par la mort, après une foudroyante maladie, de Mme Louise Boutet, épouse Frézals, décédée à l'âge de 49 ans. Un long cortège a accompagné la regrettée disparue à sa dernière demeure. Nous adressons nos condoléances attristées à son mari M. Emile Frézals, ainsi qu'à toute la famille.

La première neige. — Ce matin, 13 décembre, la nature avait mis son manteau d'hermine. Fait assez curieux : un marchand de vin venu de Souillac nous a certifié que dans le Haut-Quercy, il n'en avait pas rencontré en cours de route et qu'il n'y avait encore que la vallée du Lot qui avait pavoisé en blanc.

Limogne

Tabac. — Les 18 planteurs de tabac de la commune sont invités à livrer le 18 janvier 1944, aux magasins de Cahors, leur récolte de 1943, qui comprend 531.992 feuilles.

Larroque-des-Arcs

Nécrologie. — Ces jours derniers est décédé, à Larroque-des-Arcs, M. Urbain Dajean, président de la Légion. Les obsèques du regretté disparu ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance. Le char funèbre était recouvert de superbes couronnes offertes par le groupe légionnaire et par le bureau départemental.

Nous adressons à Mme Dajean et à ses enfants, à tous les parents nos sincères condoléances.

Vire

Nécrologie. — Mardi matin 7 décembre à 11 h. ont eu lieu, au milieu

d'une grande affluence, les obsèques de M. Jean Caminade, chef cantonnier en retraite, décédé à l'âge de 77 ans après une courte maladie. Parmi cette nombreuse assistance de parents et d'amis, on remarquait les cantonniers du canton de Puy-l'Évêque, M. Garaud, agent-voyer chargé des subdivisions de Cazals et de Puy-l'Évêque.

Le regretté défunt avait appartenu à l'Administration des Ponts et Chaussées pendant plus de 30 ans ; il était l'ami de tous et il emporte dans sa tombe d'unanimes regrets.

Nous adressons à sa veuve désolée, à son beau-frère, notre ami M. Gipoulou, ancien directeur du Cours Complémentaire de Prayssac, à ses neveux et à toute cette famille si douloureusement frappée, l'expression de nos condoléances attristées. — D.

Tour-de-Faure

Enseignement agricole. — Nous apprenons avec plaisir que M. Léonard René, instituteur à Sabadel-Lauzès, vient d'être désigné pour donner l'enseignement agricole aux adultes, à Tour-de-Faure. Ajoutons qu'en dehors de Tour-de-Faure plusieurs communes environnantes bénéficieront pour les adultes du même enseignement.

FIGEAC

Leyme

Vol de titres de rationnement. — La semaine dernière, la mairie de Leyme a reçu la visite de cambrioleurs qui ont emporté des titres de rationnement de décembre ainsi que plusieurs cachets de la mairie. La police enquête.

Des démangeaisons...

...des rougeurs, des boutons, une peau à tendance congestive ? Prenez des Sels Lergan, dont vous préparez vous-mêmes un litre de solution pour 12 fr. 10. Vous apprécierez vite l'action dépurative des Sels Lergan qui agissent sur le foie et sur le sang. Ttes phies. Visa 846 P. 4560.

GOURDON

Martel

Nécrologie. — Vendredi dernier 10 décembre ont eu lieu les obsèques de M. Jean Deveze, propriétaire agriculteur, décédé à la Serre, commune de Martel, à l'âge de 81 ans. Nos condoléances à la famille.

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'une fille, Colette, premier enfant des époux Lascoux-Delpy. Nos meilleurs vœux.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Pierre Lugol, instituteur en retraite, décédé après une bien courte maladie à l'âge de 76 ans.

M. Lugol était très estimé et sa mort a provoqué de vifs regrets.

Ses obsèques ont été célébrées lundi matin 6 courant. Une foule de parents et d'amis a tenu à rendre hommage à la mémoire du regretté disparu. A toute la famille, nos bien sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve COUDERC et ses enfants, Lucienne, Pierre et Pierrette ; Monsieur COUDERC, à Caillac ; Madame Veuve JUGE, à Caillac ; Madame JOUFPREAU ; Madame et Monsieur MATALY et leurs enfants, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Ludovic COUDERC

décédé à l'âge de 43 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

AVIS DE NEUVAIN

Les familles SÉNAC, BLANCHARD, DELFORT et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances qu'un service de neuvaine sera célébré le jeudi 16 décembre 1943 à 9 h. 15 en l'Eglise Cathédrale, pour le repos de l'âme de

Monsieur SÉNAC Léon

REMERCIEMENTS

La famille LAGNIÉ et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame LAGNIÉ née Cabannes

ETUDE DE M^e CHABAL

Huissier

2. Allées Fénélon, Cahors

VENTE AUX ENCHERES A SUITE DE DECES

Le samedi 18 décembre 1943 à 14 h., Place Galdemar, il sera procédé à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession de Madame Clarisse RICHARD, veuve BOUSQUET, décédée à Cahors le 11 juin 1942, et se composant de :

Lits bois complets, buffet, tables, chaises, ustensiles de vaisselle, vieux linges, draps, vieux effets.

Paielement au comptant 20 0/0 en sus pour les frais. — CHABAL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

OUVERTURE

de la Faillite du sieur MEGES Arthur

Négociant, à MERCUES (Lot)

Le Tribunal de Commerce de Cahors, par jugement rendu par défaut en date du sept décembre mil neuf cent quarante-trois, a déclaré le sieur MEGES Arthur, négociant à Mercues, en état de faillite ; fixe provisoirement la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite au sept décembre mil neuf cent quarante-trois ; nommé Monsieur CLÉMENT-GRANDCOUR, juge-commissaire, et Monsieur CONQUET, arbitre de commerce à Cahors, rue Joffre, n° 6, syndic.

Messieurs les créanciers de ladite faillite sont invités à remettre au syndic, dans le délai de huitaine, leurs titres de créance avec un bordereau indicatif des sommes réclamées. Ce bordereau devra être signé par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir timbré et enregistré devra être joint.

Le Greffier. — J. CROZAT.

Les tiers-porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au greffe, afin d'être tenus au courant des opérations de ladite faillite.

Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions des articles 442 et 491 du Code de Commerce, modifié par décret du 8 août 1935.

Si les femmes savaient !

Les femmes s'étonneraient bien des maux qu'elles connaissent mieux l'efficacité des Gouttes Florides. Ce remède végétal, qui améliore la circulation, semble fait pour la femme. Il combat ennemi du sang, congestion du visage, vertiges, lourdeurs de jambes. Les Gouttes Florides sont particulièrement utiles entre 40 et 50 ans. Le flacon, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes phies. Visa 846 P. 3296.

PETITES ANNONCES

POUR VOS CADEAUX !

Vous trouverez un choix incomparable de : lampes de chevet, lampes de bureau, lustrerie, plafonniers, à la MAISON DE L'ELECTRICITE Maurice ANTILOGUS 8, rue Président-Wilson, Cahors

Office du Travail recherche pour une maison de Cahors, pour TRAVAU DE PAQUETAGE, fillettes de plus de 14 ans. (Visa n° 400).

Timbres-poste

ACHAT et VENTE de timbres-poste ARTHUR MAURY 6, Bd Montmartre, Paris (IX^e) Demandez prix courant, paquets et séries. Listes d'occasions Son catalogue EUROPE

SOCIETE Française de PHILATELIE 8, rue St-Marc, Paris (II^e) Expertises, Estimations, Ventes publiques. Achat de collections Lisez « l'Echangiste Universel » Organe de 92 Sociétés philatéliques Numéro spécimen : 3 fr.

CREDITS COOPERATIFS SANS INTERETS

La formule la plus complète du Crédit Social, pour acquérir, construire : Maisons, Fonds de Commerce, Ateliers, Pharmacies, Cheptel, Matériel Agricole, Rentes, etc... Rembt. en 250 mois ou plus rapidement à v. choix Accédez totalement à la propriété : 5 Branches. — Tout travailleur est un propriétaire en puissance

CREDIT MUTUEL AGRAIRE ET FONCIER

15, bd de la Madeleine, PARIS Agent : M. LAVAL 62, boulevard Gambetta, CAHORS

21

ETUDE DE M^e Louis BROUEL

Notaire à Cazals (Lot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Suivant acte passé devant Maître BROUEL, notaire à Cazals (Lot), le premier décembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cazals le six du même mois, volume 74, numéro 123, par le receveur qui a perçu les droits, Madame Marie-Louise FRESQUET, coiffeuse et mercière, et Monsieur Angelo ROVARIS, garçon-coiffeur, mariés, demeurant ensemble à Cazals (Lot), ont vendu à Monsieur René PICHOUTOU, commerçant, et Madame Fernande POUJADE, sans profession, épouse de ce dernier, demeurant également à Cazals, un fonds de commerce de Mercerie, exploité par Madame ROVARIS au chef-lieu de la commune de Cazals (Lot), dans les locaux d'une partie d'immeuble appartenant à Monsieur ALAZARD, comprenant le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, le nom de « Mercerie de Madame Rovaris », sous lequel ledit fonds est connu et exploité, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion, renouvelant la présente, et seront reçues à Cazals, en l'étude de M^e BROUEL, notaire, où domicile est élu par les parties à cet effet. — Pour premier avis : BROUEL.

ETRANGE MARIAGE
par
CONCORDIA MERLEUX

— Aucune. J'estime même que ce serait la solution tout indiquée ! En y réfléchissant, je conclus que j'aurais toutes les raisons du monde de tomber amoureux de vous.
— Alors ?
— Mais je ne suis pas amoureux de vous.
— J'ai dit seulement que j'allais m'efforcer de vous rendre amoureux. Pettigrew les interrompit en servant le poisson. Dès que le domestique eut refermé la porte, Quentin reprit en la regardant gravement :
— Vous méritez cent fois d'être aimée !
— Voilà qui est peu encourageant, s'écria Honor. A-t-on jamais entendu parler d'un homme qui fût amoureux d'une femme sur son seul mérite ?
— Pour une jeune personne inexpérimentée comme vous, cette observation est assez surprenante. Vous avez grandi.
— Pour qui me prenez-vous ?... pour un enfant ?
— Vous n'avez pas encore perdu tout le charme de l'enfance...
— ...Ni ses pécunielles, sans doute !

Je suppose que vous me trouvez un peu ou même très bécasse !
— Non, Pas très.
— Mais cependant bête ?
— Non plus.
— Alors ? Expliquez-vous. Vous êtes énervant.
— Ce que je pense de vous ? Je voudrais seulement m'expliquer vos contradictions : un soir j'avais suggéré que pour mettre un terme aux inconvénients de notre situation, le plus simple serait que nous tombions amoureux l'un de l'autre, à ce moment, vous avez accueilli ma proposition comme une incongruité. Or, aujourd'hui, vous la prenez à votre compte ! Quelle doit être mon attitude ? Dois-je prendre votre suggestion au sérieux ?
— Certainement. Je suis décidée à engager l'action.
— Comment ? Instruisez-moi. Je veux être absolument correct avec vous, vous êtes si pointilleuse.
— Ne vous moquez pas de moi. Je ne me propose pas de vous mettre les bras autour du cou ni de vous embrasser !
Quentin sourit malicieusement.
— Peut-être aimerais-je que vous débutiez ainsi.
— Je ne crois pas. Vous ne voudriez pas que j'aie de telles façons d'agir.
— Je suis surpris de votre perspicacité ! Dans ce cas, quelle sera votre méthode ? Cela m'intéresse beaucoup.
— Oh ! je ne suis pas encore fixée. J'ai dit seulement que je tenterais la chance !...
Puis soudain elle éclata de rire :
— Que de folles l'énervement peut me faire dire ! Je suis dans une situation

si difficile ! ajouta-t-elle l'air attristé.
— Ne parlez pas ainsi. Vous me faites de la peine... Avez-vous donc été si malheureuse avec moi ?
— Malheureuse ? Non. Vous avez été parfait, répondit-elle spontanément... Et j'ai été heureuse avec vous ; je ne croyais pas que je le serais quand j'ai consenti à notre association.
Après un long silence, Quentin dit d'une voix toute différente :
— Ecoutez... Il nous faut spécifier clairement les termes de cette nouvelle convention.
— Comment ?
— Je suis tout disposé à courir le risque de devenir amoureux de vous, mais...
— Vous y mettez une condition ?
— Oui, poursuivit-il d'un ton mi-plaisant, mi-grave, l'amour doit être réciproque !
Honor sursauta et fit :
— Oh !
— Vous imaginez-vous que je vais m'exposer bénévolement à subir un second déboire ? J'aimerais mieux exposer ma vie en tentant un record d'altitude !
— Je n'avais pas envisagé ce côté de la question : jusqu'ici, il y avait toujours Rosalie en travers de ma route, dit Honor naïvement.
— Si la possibilité d'être heureux ensemble pour toujours se présentait, l'écarteriez-vous à cause de Rosalie ?
— Je ne sais pourquoi, et c'est sans doute idiot, mais on rêve... d'être la première, dit-elle avec un peu de gêne dans la voix.
— Vous êtes bien charmante, Honor, fit-il avec émotion. Vous le mériteriez bien... Mais cela signifie que

vous me repousseriez.
Honor secoua la tête et répondit :
— Je ne crois pas... Si j'en arrivais un jour à... aimer, je passerais sans doute par-dessus tout.
Quentin la regarda avec des yeux très graves :
— Alors, si vous aimiez un jour, ce serait la grande passion ?
— Oui, je crois que j'aimerais de toutes mes forces.
— Je vous avais bien dit qu'un jour vous pourriez maudire notre mariage.
— Non, non. Je suis bien loin de penser ainsi. Quentin, je vous en donne ma parole. Je vous devrai toujours de la reconnaissance, quoi qu'il arrive... Si jamais je devais aimer, ce ne pourrait être que vous.
— Alors, vous ne pourriez jamais réaliser votre rêve de jeune fille ?... Vous ne serez jamais la première... puisque j'ai déjà aimé...
— Evidemment, dit-elle d'un air réfléchi, ce n'est pas possible.
— Ah ! fit-il, je voudrais me battre ! Je n'aurais jamais dû vous proposer ce mariage : je suis plus âgé. J'ai l'expérience de la vie. La faute est donc mienne. Mais soyez certaine, chère, que je le regrette sincèrement.
Sa voix trahissait une profonde émotion et la conversation, qui avait débuté sur un ton de badinage, se poursuivait sur une note sérieuse.
Honor reprit :
— Quentin, supposons que nous arrivions un jour à être heureux pour le reste de notre vie, ne serait-ce pas la meilleure solution ?
Quentin ne répondit pas directement à cette question :
— Je puis vous dire une chose, Ho-

nor, que si jamais j'aime encore, ce sera un magnifique amour qui aura ses racines dans ma cruelle expérience de ces temps-ci. Et rien ne pourra l'arracher de mon cœur. Pensez-vous que cela vaille la peine d'essayer de vous faire aimer par moi ?
— Oui ! murmura-t-elle, très émue.
Il se pencha et saisit la main d'Honor.
— Mais rappelez-vous que si vous voulez essayer d'être aimée, il faut vous préparer à m'aimer en retour. Si vous essayez de me rendre amoureux, de mon côté je m'efforcerai de conquérir votre cœur.
— Marché conclu ! dit-elle, sans lever les yeux.
Quentin changea alors brusquement d'intonation et revint au badinage :
— Alors, épouse-amie, je vous souhaite de vaincre. Mais votre position sera bien délicate, si c'est moi qui remporte le premier avantage !
Une semaine plus tard, Honor prit le train pour Brighton où elle devait passer huit jours avec Ginesta : celle-ci quitta l'Ecole pour aller sur le Continent pour donner le « coup de fion » à son éducation.
Honor partait avec plaisir. Les derniers jours passés dans son intérieur avaient été plutôt difficiles. Talbot n'avait fait aucune allusion à leur nouvelle convention, mais l'existence de cette convention causait néanmoins à l'un et à l'autre une gêne.
(à suivre).